

Canton d'Arbois

Le 28 mai 2018

MAIRIE
DE

VILLETTE-LES-ARBOIS

39600

Tél. : 03 84 37 47 38

communedevillettesarbois@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Marie Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Patrice PICHOT

Excusés : Yves REYNAUD donne pouvoir à Patrice PICHOT

Luc LOUIS donne pouvoir à Marie Odile FOYET

Secrétaire de séance : Marie Thérèse MOUREY

La séance est ouverte à 18h05

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2018 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour

- Offre de prêt 2018
- Demande d'achat de terrain communal
- Demande de rangement de matériel de l'association « La V'lottière »
- Questions diverses
 - . Travaux salle des fêtes
 - . Service informatique. Règlement général sur la protection des données (RGPD)

1. Offre de prêt 2018

3 banques ont été contactées.

La Banque Populaire Bourgogne Franche Comté fait la meilleure offre. Elle est retenue à l'unanimité.

Emprunt de 30 000 € sur 10 ans au taux fixe non révisable de 0,85 %. Sans frais. Déblocage au 25 mai 2018.

Remboursement annuel avec 1ère échéance en mai 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau d'amortissement et autorise le maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

2. Demande d'achat de terrain communal

- Par courrier du 11 mai 2018, la SCI ZUCARBOIS propose d'acheter les parcelles AA172 de 4,54 ares et AA173 (verger Christophe) pour édifier une barrière anti-bruit, dernière partie du dispositif mis en place pour régler le problème de nuisance sonore.

Elle propose la somme de 3 000€, frais de notaire inclus.

- Il n'est pas possible de délibérer au cours de cette réunion pour plusieurs raisons.

. La parcelle AA 173 (1,51 are) n'appartient pas à la commune, mais à Solange DEPIERRE.

. La parcelle AA 172 (4,54 ares) est louée depuis plus de 10 ans à Solange DEPIERRE qui peut faire jouer son droit de préemption.

. Quelle sera la décision de justice dans le litige qui oppose Delta Bois à un riverain ?

3. Demande de rangement de matériel de l'association « La V'lottière »

- Actuellement l'association entrepose son matériel dans un local privé qu'elle loue 600 €/an. Elle souhaiterait pouvoir profiter du garage libéré par le nouveau bail du logement F1.
- Les autres associations de Villette ont un rangement à titre gratuit dans un local communal : salle des associations ou atelier.

Le conseil à l'unanimité décide de mettre à disposition le local attenant à la chaufferie de la mairie et, dans la mesure du possible, une partie du garage.

4. Questions diverses :

4.1. Travaux de zinguerie salle des fêtes

Un défaut de construction au niveau de la noue située près de l'entrée de la salle provoque une infiltration d'eau en cas de pluie.

La réparation est confiée à la Zinguerie PERNOT Jacques pour la somme de 506,75 €.

4.2. Service informatique. Règlement général sur la protection des données (RGPD)

- Service informatique.

La commune travaillait jusqu'à présent avec la société JVS. Le SIDEC (syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de communication du Jura) offre des services plus adaptés à nos besoins. Il est envisagé de dénoncer les contrats avec JVS et d'adhérer au SIDEC.

- Règlement général sur la protection des données (RGPD).

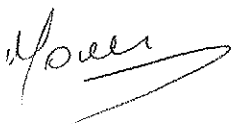
Le 25 mai 2018, le RGPD est entré en application. Il s'agit de protéger les données personnelles gérées par la mairie face aux géants du WEB. La commune doit prendre des mesures techniques et organisationnelles pour se mettre en conformité avec cette réglementation européenne. Le SIDEC peut prendre en charge l'accompagnement de ces dispositions.

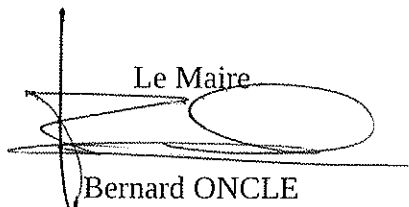
Ces deux points seront traités lors de la prochaine réunion du conseil.

La séance est levée à 19h15.

La Secrétaire de séance

Marie Thérèse MOUREY



Le Maire

Bernard ONCLE

